



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 12 septembre 2016

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1317-2016 : DM budget 2016 – Financement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole :

Monsieur Le Maire, fait suite à la délibération n°1315-2016 acceptant le prêt de 50 000€ proposé par le Crédit Agricole et expose à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de régler la première échéance du prêt dès le mois d'octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
011 615221	-1 816.62€			
66 66111				+ 69.77€
16 1641				+ 1 746.85€
Total	-1816.62€			+ 1816.62€

Le conseil décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant le budget de l'exercice.

1318-2016 : Effacement par le SIEM du réseau BT rue Saint Jean – 2ème tranche :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement, établi par le SIEM, ce projet concernant la 2^{ème} tranche du réseau électrique de la rue Saint Jean. Ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12 décembre 2014, le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté rue Saint Jean, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de (96 000€ X 0.05) = **4800€**

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la Commune de Chepy s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage, sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La Commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau, posé sur les supports BT, sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la Commune de Chepy devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir **délibéré**,

le Conseil Municipal approuve

la solution technique proposée et **est favorable** à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Saint Jean, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

1319-2016 : Projet de parc éolien :

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le souhait pour la société Global Wind Power d'implanter sur la commune de Chepy un parc éolien.

Après étude du dossier de projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de ne pas donner suite à ce dernier.

1320-2016 : Indemnité au receveur du trésor public :

Le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Mme GUINOT, Trésorière du centre des Finances Publiques de Châlons-en-Champagne, receveur de la collectivité a accepté d'effectuer ces prestations. Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **d'accorder** à Mme GUINOT, une indemnité égale au maximum autorisé par l'art.4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit un montant net de 263.39€.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au compte 6225 du budget.

QUESTIONS DIVERSES :

Fête Patronale :

L'organisation des festivités qui auront lieu ce week-end pour la fête du village se peaufine. Un point est établi sur la sécurité de la fête et du feu d'artifice ainsi que sur le déroulement du week-end.

Devenir du corps des Sapeurs-Pompiers :

Comme la possibilité éventuelle de créer un corps de SP commun entre les communes de Vésigneul, Chepy et Saint-Germain-La-Ville, avait été soumise lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion entre les Maires et les chefs des corps de Sapeurs-Pompiers des communes concernées se tiendra prochainement.

PLU de Chepy – PLUi :

Madame Menissier fait un compte-rendu oral de la réunion d'information que la CCMC a organisée à Vitry La Ville quelques heures auparavant en présence de M. CHONE, directeur d'études à l'agence d'urbanisme de Châlons en Champagne. Après ce compte-rendu,

Monsieur le Maire fait la liaison avec le PLU de la Commune. Il rappelle les objectifs de ce dernier ainsi que les problèmes rencontrés lors de l'arrêt de ce dernier, notamment le déclassement de certaines parcelles constructibles passant, avec le PLU, en terrains non-constructibles...

Sur ce retour en arrière et après débat collégial, Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Monsieur LEBLANC François sur l'avancement du PLU et de ses conséquences, contestant le déclassement de sa parcelle et demandant par conséquent une modification dans l'élaboration de ce dernier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est convoqué le 13 septembre 2016 à la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et qu'il profitera de cette réunion pour poser les questions nécessaires afin de pouvoir apporter une solution à la requête de Monsieur LEBLANC.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu un seul avis de la part des personnes publiques consultées pour le projet : celui de la Commune de Moncetz-Longevas qui a délibéré en rendant un avis défavorable à notre projet de PLU. S'ensuit la lecture de la délibération en question.

Dégradations diverses sur mobilier urbain et panneaux de signalisation :

Il a été constaté depuis quelques temps des dégradations aux abords de l'aire de jeux. Le banc a été lacéré, les massifs de fleurs retournés et le grand jeu n'a pas non plus été épargné !! Ces dégradations demeurent intolérables et une vigilance supplémentaire est demandée.

4 panneaux à la circulation ont été arrachés à l'embouchure de la rue St Jean et Hubert Boullez. Grâce à la vigilance de certains riverains, les faiseurs de troubles ont pu être identifiés et ont fait l'objet d'une main courante. Le montant des dégâts leur sera facturé.

Commencement des divers travaux dans la commune :

Comme ont pu le constater certains conseillers, les travaux de réfection de la voirie rue Saint Jean – Bois Saint Jean par NETP sont terminés. Le remplacement des bordures de trottoirs devant le local des pompiers est en cours.

L'agencement des nouveaux columbariums dans le cimetière du chemin des vignes est presque achevé.

La réfection des murs de l'église a débuté et se fera en 2 tranches. Les cloches quant à elles seront posées sur un joug neuf, les travaux sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Chepy, 22 juillet 2016

Le Maire,

J. ROUSSINET

